

info

# VERNEUIL EN BOURBONNAIS



Noël 2025

NOËL 2025

MAGAZINE D'INFORMATIONS  
VERNEUIL EN BOURBONNAIS

InfoVerneuil

# Edito

Entre nous,

Ce numéro d'Info Verneuil est le dernier de la mandature puisque les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

A ce sujet le mode de scrutin sera harmonisé dans toutes les communes. Ainsi les conseillers municipaux seront tous élus au scrutin de liste. Les informations nécessaires vous seront données en temps utile.

A l'approche des fêtes, l'incertitude demeure au niveau national avec le vote d'un budget qui se fait attendre et pour cause! Sans majorité à l'Assemblée nationale, le pays s'avère

ingouvernable et se retrouve dans une grave crise politique.

Alors, entre querelles de chapelles, luttes fratricides dans les différents partis sur fond d'ambitions électORALES, nous assistons à un triste spectacle.

Palabres, invectives, tractations de couloirs à l'Assemblée semblent bien loin de nos préoccupations quotidiennes.

Cette situation est forcément inquiétante pour chaque citoyen et pour les collectivités qui ont de moins en moins de moyens.

Alors dans cette période de noël qui se veut chaleureuse et festive, essayons d'oublier ces tracas.

Les travaux souterrains préparatoires à l'arrivée de la fibre laissent espérer son déploiement courant 2026 bien que, pour l'heure, nous n'ayons aucune information à ce sujet.

C'est sur cette note d'espoir que je vous souhaite un joyeux noël et le meilleur pour l'année nouvelle en attendant le plaisir de vous rencontrer pour la cérémonie des vœux.

Bien à vous,

Daniel Léger



## Dans ce numéro :

Edito	2	Conseil municipal du 1er décembre ;	9 et 10
Vœux ; Repas des aînés	3	Fermerture de la mairie ; Service autonomie ; Etat civil	10
Un projet primé ; Mission Locale	4	Collecte des encombrants et informations du SICTOM	11 à 13
Conseil municipal du 29 septembre	5 et 6	Visite chez les pompiers ; Apprentis cuisiniers	14
Halloween	7	Remise de chèque ; Marché de noël ; Visite du père noël.	15
Mieux comprendre sa facture d'eau ; Travaux	8	Bientôt la fibre? ; Un verneuillois honoré.	16

# Fêttons la nouvelle année!



## Vœux 2026

*Le maire et le conseil municipal  
ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux  
qui aura lieu le samedi 3 janvier à 18 h  
à la salle communale des Tilleuls.*

*Ce sera l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants  
et de remettre les récompenses aux lauréats du fleurissement.*



## Repas des aînés

Accompagné de Sophie Gaillardon, première adjointe, Charles De Paula, Franck Vichard et Patrice Zaidineraite, conseillers municipaux, le maire Daniel Léger, a accueilli les aînés de la commune à la salle communale des Tilleuls pour le traditionnel repas annuel.

Dans son mot d'accueil, il a souligné l'importance de ce moment de rencontre et de partage

tout en ayant une pensée pour les verneuillois privés de ce moment convivial pour raisons de santé.

Après avoir posé pour la photo souvenir, les convives ont vivement apprécié le repas préparé par « Le Jardin des Sens » avec un service très attentionné.



Au menu :

- ◊ Vol au vent « Terre et Mer.
- ◊ Pavé de cochon de nos régions, écrasé de pommes de terre à l'huile d'olive et tranche de courge confite à l'ail.
- ◊ Duo de fromages AOP sur nid de salade verte et fruits secs.
- ◊ Mille-feuille garni de sa crème diplomate vanillée, glaçage au caramel beurre salé.



# Un projet primé !

C'est avec un immense plaisir que je vous annonce que votre projet **Balade théâtrale et musicale à Verneuil-en-Bourbonnais** a remporté le **prix de la co-construction avec les publics** dans le cadre du concours national « *Notre EAC en 360 secondes* » !

Je tiens à féliciter chaleureusement tous les acteurs du projet :

- les artistes professionnels, pour leur créativité et leur engagement,
- les enseignantes, pour leur investissement constant et leur accompagnement,
- les enfants, pour leur enthousiasme et leur implication, ainsi que la commune de

Verneuil-en-Bourbonnais, qui a mis à disposition les locaux et permis au projet de se dérouler dans les meilleures conditions.

Bravo à toutes et à tous pour ce travail collectif remarquable !

**Hélène Nurit** (coordinatrice d'actions d'Education Artistique et Culturelle)



## Mission Locale



**16 – 25 ANS ?  
DONNE VIE À TES PROJETS !**

INFORMATION

ORIENTATION

FORMATION

EMPLOI

VIE QUOTIDIENNE

OÙ NOUS TROUVER ?



Tu te poses des questions sur ton avenir ?

Viens rencontrer Franck PETIT-JEAN !

(Conseiller en insertion sociale et professionnelle)



Scanne-moi pour + d'infos

Service gratuit



04 70 45 63 85 / 06 32 63 05 19

Le Moulin.com, 29 rue Marcelin Berthelot, Saint-Pourçain/Sioule  
[contact@ml-moulins.fr](mailto:contact@ml-moulins.fr)

Site

Antennes

Permanences

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

## Délibération : Cession d'un bien du domaine privé de la commune

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,  
Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant la demande exprimée par un administré de la commune d'acheter une bande de terrain d'environ 19 m<sup>2</sup> sur une surface totale de 19836 m<sup>2</sup>.

Considérant que l'immeuble situé chemin de Ménilchamp appartient au domaine privé communal,

Considérant que l'estimation du service des Domaines n'est pas requise dans ce cas précis,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cette bande de terre concernant l'immeuble communale cadastré ZN 39 et d'en définir les conditions générales de vente.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :**

DECIDE la vente d'une bande de terre d'environ 19 m<sup>2</sup> sur la parcelle de ZN 39, situé chemin de Ménilchamp,

## Bilan cantine scolaire 2024—2025

Le maire rappelle les prix pratiqués depuis le 1<sup>er</sup> février 2025 :

- ◊ les enfants à 3.10 €
- ◊ les élus, les intervenants scolaires et les personnes extérieures à 6.00 €

Le maire expose le bilan 2024 - 2025 laissant apparaître un déficit de 1749.49 € et ne tient pas compte des autres fournitures (matériels et vêtements), ni du salaire des agents, ni des charges de chauffage, pour 3870 repas distribués. Ce qui représente un déficit de 0.45 € par repas.

Le maire rappelle la hausse constante des denrées alimentaires, et le choix de la commune de continuer à proposer des produits locaux et de qualité, sans faire peser l'intégralité du déficit sur les bénéficiaires.

Le maire rappelle que le repas a été augmenté de 0.20 € ttc en février 2025.

Pour l'instant, aucune décision n'est prise. Un bilan intermédiaire sera fait en janvier 2026 afin d'envisager une éventuelle hausse.

## Achat d'une débroussailleuse

Pour information, le maire présente le devis de la débroussailleuse ECHO SRM420ES de l'entreprise Saint-Pourçain Motoculture, d'un montant de 744 € tcc. C'est une débroussailleuse anti vibration pour remplacer celle qui est en panne et dont le montant de la réparation s'élève à 723.02 € ttc. La commande sera passée par le maire.

## Remplacement d'une pompe de relevage Ruelle de l'Ecu

Le SEA Rive Gauche Allier a signalé à la mairie qu'une des pompes du poste de refoulement situé Ruelle de l'Ecu ne fonctionne plus.

Afin de garantir le bon fonctionnement du poste de relevage et d'éviter tout désagrément, il est nécessaire de procéder à son remplacement, c'est pourquoi, le SEA Rive Gauche Allier a transmis à la commune un devis d'un montant de 804.39 € ht soit 965.27 € ttc. Le maire signera le devis et le transmettra au Sivom Eau et Assainissement Rive GAUCHE Allier de Souvigny.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

## Principe d'une adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » et le risque « Prévoyance » souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 03 et fixation du montant de la participation

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents. A compter du 1er janvier 2026, les employeurs publics ont l'obligation de verser à leurs agents, une participation minimum obligatoire de 15€ mensuels par agent pour le risque « santé » et 7 € mensuels par agent pour le risque « prévoyance » soit par le biais d'une convention de participation, soit par l'intermédiaire d'un contrat individuel labellisé.

Les centres de gestion se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et une autre au titre de la protection sociale complémentaire notamment pour couvrir le risque « prévoyance » des agents.

La consultation lancé par le Centre de Gestion 03 a permis de souscrire :

- ◊ **une convention avec le groupe VYV, MNT, MGEN pour le risque santé**
- ◊ **une convention avec le groupement Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci pour le risque prévoyance.**

Les collectivités publiques peuvent désormais se rattacher à ces deux conventions de participation sur délibération de leur assemblée délibérante. Une consultation auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion est requise, pour avis. Ces deux consultations pour le compte de nombreuses collectivités ont permis d'obtenir une meilleure offre qualitative.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion pour la « Santé » et une autre pour la

« prévoyance », reste à établir entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Il est proposé d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, une participation financière :

- de 15 €, pour le risque « Santé »,
- de 20 € pour le risque « prévoyance » aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de ces conventions de participation, comme suit . L'adhésion des agents aux conventions de participation, conditionne le bénéfice du versement de la participation financière de l'employeur.

**Le conseil municipal, décide de donner un accord de principe pour :**

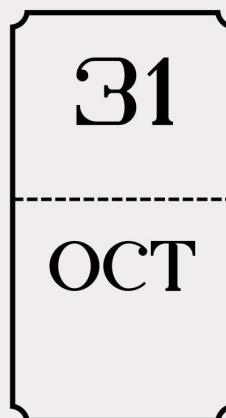
- adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion et le **Groupe VYV, MNT, MGEN** ;
- adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion et le **Groupement Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci**.
- approuver les conventions d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion,
- accorder une participation financière aux agents qui adhéreront au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé », d'un montant de 15 € mensuel à compter du 1er janvier 2026.
- accorder une participation financière aux agents qui adhéreront au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance », d'un montant de 20 € mensuel à compter du 1er janvier 2026.

# Halloween

## Merci !!!

L'Association de l'amicale laïque tient à adresser un immense merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de notre manifestation d'Halloween!

Grâce à la participation active des familles, des élus et de nos bénévoles, cette soirée a été un véritable moment de partage et de convivialité. Votre présence, vos sourires et votre engagement ont permis de créer une ambiance chaleureuse et festive que nous n'oublierons pas.



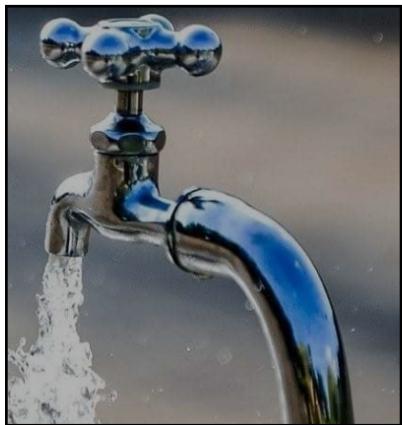
Nous remercions également nos élus locaux et plus particulièrement Mr le maire pour le prêt de la salle et leur soutien, sans lesquels rien n'aurait été possible.

Les bénéfices récoltés serviront à financer des projets éducatifs et des activités pour les enfants, afin de continuer à faire vivre nos écoles dans les meilleures conditions.

Encore un grand merci à toutes et à tous — rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, tout aussi réussie !

Avec toute notre gratitude,  
L'équipe de l'amicale laïque.

# Pour mieux comprendre sa nouvelle facture d'eau....



Cette fin d'année marque souvent, pour chaque ménage, la réception de la facture d'eau, regroupant trois prestations du SEA (Syndicat des Eaux de l'Allier ex SIVOM) Rive Gauche Allier :

- la distribution et fourniture de l'eau
- la collecte et traitement des eaux usées (l'assainissement collectif)
- les redevances des organismes publics comme l'Agence de l'Eau

**1- Pour la distribution et fourniture de l'eau,** la facture se décompose en trois parties, l'abonnement de 63€

(+4,76% par rapport à 2024), la consommation pour la période concernée et une taxe facturée par le Syndicat des Eaux de l'Allier (SMEA). Le prix du m<sup>3</sup> facturé est de 1,62€ pour 2024 et 1,70€ pour 2025 (**+4,70% par rapport à 2024**). La TVA appliquée à cette prestation est de 5,60%.

**2 - Pour la collecte et le traitement des eaux usées,** la facture se décompose en deux parties, l'abonnement de 58€ (**+5,45% par rapport à 2024**) et la redevance assainissement collectif revenant au SEA, fixée à 1,24€ en 2025 (**+5,64% par rapport à 2024**). La TVA appliquée à cette prestation est de 10%.

## 3 - Pour les organismes publics

(**l'agence de l'eau**), la nouvelle loi de finance 2024 du 30 décembre 2023 a réformé le système de redevance pour l'assainissement. Ce qui était regroupé antérieurement en 2024 sous l'appellation **lutte contre la pollution** est mainten-

nant décomposé en 2 ou 3 rubriques selon que votre résidence est raccordée ou pas sur l'assainissement collectif :

- redevance sur consommation eau potable facturée 0,33€/m<sup>3</sup>.
- redevance performance réseau eau potable facturée 0,02€/m<sup>3</sup>
- redevance performance systèmes d'assainissement collectif facturée 0,084€/m<sup>3</sup>

**Le total de ces trois redevances reste identique entre 2024 et 2025.**

La TVA appliquée à ces prestations est 5,50 et 10,00 %.

Néanmoins, pour cette dernière redevance de performance, l'Agence de l'Eau appliquera, à compter de 2026, un nouveau type de calcul, intégrant de nouveaux critères (performance du système d'assainissement, capacité de la station d'épuration, conformité, etc...). Cette redevance doit être votée par le Conseil Municipal en intégrant tous ces paramètres et devrait avoisiner, les **0,14€/m<sup>3</sup>**, soit **une augmentation de cette redevance de l'ordre de 25,6% par rapport à 2024.**

## Travaux

### Abattage :

Un arbre du talus de la Motte Coquet qui penchait dangereusement au dessus de la chaussée au niveau de la rue Bodin a

été abattu par Pierre Speisser, employé communal.

Il a ensuite procédé au débroussaillage du talus.



### Pose d'un caniveau :

Un ancien caniveau à l'entrée d'un chemin entre Vaux d'en Bas et Vaux d'en Haut est complètement effondré et ne

remplit plus son rôle. Dans les jours prochains, l'entreprise Taine de Cressanges va le détruire pour en couler un nouveau.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2025

## Délibération : Adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » et le risque « Prévoyance » souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 03 et fixation du montant de la participation

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Allier en date du 20 novembre 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a confirmé sa décision du 29 septembre dernier :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion et le **Groupe VYV, MNT, MGEN** ;
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion et le **Groupement Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci**.
- d'accorder une participation financière aux agents qui adhéreront au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé », d'un montant de 15 € mensuel à compter du 1er janvier 2026.
- d'accorder une participation financière aux agents qui adhéreront au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance », d'un montant de 20 € mensuel à compter du 1er janvier 2026.

## Fixation par la commune de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le maire explique son fonctionnement et la façon dont elle est calculée :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes pour le traitement des eaux usées. Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau 0.28€ HT/m<sup>3</sup> ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du système d'assainissement collectif de la commune. Il est égal au tarif de base (0.28 ht € m<sup>3</sup>) multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de perfor-

mance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint).

- L'assiette de cette redevance se calcule en prenant le volume facturé aux communes durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur la facture des usagers ;

Le Conseil municipal de Verneuil-en-Bourbonnais, à l'unanimité :

**Décide de fixer à 0,14 € h /m<sup>3</sup> (0.28€/m<sup>3</sup> x 0.500) la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026**

## Tarif de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le SEA Rive Gauche Allier va appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les communes dont le SEA exerce l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'épuration collectif dont Verneuil-en-Bourbonnais (**option 2**), les tarifs suivants : 46.66 € ht pour l'abonnement et 0.70 € le m<sup>2</sup> pour l'abonnement soit une hausse de 5 %.

Le maire rappelle que chaque année, la commune doit déterminer les tarifs de l'assainissement qui seront appliqués aux habitants de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs d'abonnement et de consommation qui seront facturés par le SEA Rive Gauche Allier administrés raccordés ou raccordables au réseau soient établis de la façon suivante :

- 61 € pour l'abonnement
- 1.30 € le m<sup>3</sup> d'eau usée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Délibération : redevance d'occupation du domaine public par Orange

La commune perçoit chaque année une redevance d'occupation du domaine public par Orange, calculée suivant la distance du réseau, un montant par kilomètre et revalorisé chaque année en fonction d'un coefficient d'actualisation qui est de 1.6090 pour 2024.

Considérant les réseaux suivants :

- *Artère aérienne* : 6.526 kms x 40 € (le km) x 1.62182 = **423.36 €**

*Artère en sous-sol* : 6.740 kms x 30 € (le km) x 1.62182 = **327.93 €**. La commune percevra pour l'année 2025 une redevance de **751.29 €**.

### Validation du parcours VTT et gravel de la GTMC sur Verneuil

Suite à la réunion du 10 septembre 2025 concernant la Grande Traversée du Massif Central, qui passe par Verneuil, le Conseil Départemental invite chaque commune à valider le parcours VTT et Gravel de la GTMC (Grande Traversée du Massif Central). Une précision est apportée sur la notion de Gravel. Le gravel est un VTC moderne et sportif excluant la performance sur route et tout terrain.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **valide** le parcours VTT et Gravel de la GTMC, **s'engage à entretenir** et surveiller les chemins ruraux concernés (inscrits au PDIPR), **s'engage à informer** le Département de tout problème ou de toute modification des chemins concernés ;

## Fermeture de la mairie

En raison des congés de Valérie, la secrétaire, la mairie sera fermée pour la période des fêtes du 26 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

- ◆ Le maire, Daniel Léger au 04.70.45.51.61
- ◆ La première adjointe, Sophie Gaillardon au 06.71.30.02.58
- ◆ le deuxième adjoint, Patrick Benassy au 07.86.95.28.53



## Service autonomie à domicile - CCAS de Saint-Pourçain S/S

Ce service est proposé par le CCAS de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

C'est un service flexible et réactif, avec une équipe d'agents qualifiés et disponibles

Et qui propose les services suivants :

- **Aide à l'autonomie** (aide à la toilette, aide au lever, coucher)

- **Entretien du cadre de vie** (entretien du logement, linge et repassage)

- **Aide aux repas** (courses et préparation repas, aide à la reprise des repas)

- **Accompagnements** (aide aux déplacements, activités)

Intervention 7 jours sur 7 sur 12 communes dont Verneuil-en-Bourbonnais

### Pour prendre contact :

- ⇒ 04 70 45 88 65
- ⇒ 5 rue Cadoret
- ⇒ [ccas@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com](mailto:ccas@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com)
- ⇒ [www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com](http://www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com)

Droit au crédit d'impôts de 50% des sommes avancées (valable également pour les personnes non imposables).

## Etat Civil

**Décès de Mme Françoise DUVEAU, épouse BRUYAT,  
le 10 décembre 2025 à Moulins**



# Collecte des encombrants

## COLLECTE ENCOMBRANTS-ÉPAVES

2026

Chaque année, le SICTOM Sud-Allier propose aux usagers une collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles à domicile, une fois par an, pour chaque commune et sur inscription auprès de votre mairie.

### Les encombrants, qu'est-ce que c'est ?

Sont collectés, les objets suivants :

#### - Objets métalliques ou contenant de la ferraille

- >> Matériel agricole, remorque, petit tracteur
- >> Ferrailles diverses
- >> Bidons et pots métalliques VIDES
- >> Chaudières, poêles à bois
- >> Grillage, fils de fer et barbelés
- >> Sommiers, matelas à ressorts
- >> Mobiliers métalliques et fenêtres métalliques sans vitrage

#### - Équipements électriques et électroniques

- >> Frigos, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, téléviseurs, ordinateurs...

#### - Engins avec ou sans moteur + divers

- >> Mopélettes, remorques, vélos, scooters, tondeuses, micro-tracteur, motoculteurs, pneus voiture sur jantes...



A VERNEUIL EN BOURBONNAIS,  
les encombrants et épaves automobiles seront  
collectés

le jeudi 5 février 2026

Contactez votre mairie pour tout  
renseignement et pour vous inscrire

### Consignes

Les objets encombrants et épaves sont à déposer à l'extérieur de l'habitation, accessible au personnel de collecte, en-dehors des lignes électriques ou téléphoniques, des arbres, non apposés contre un mur et sans danger pour la circulation. Ils doivent être impérativement sortis la veille de la collecte.



Etes-vous sûr de vouloir  
les jeter ?

Associations, recyclerie, ou vente permettent  
de donner une seconde vie à vos objets !



Suivez-nous sur : [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)  
[contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)



# Infos déchetterie

## NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ont de la valeur ! ils ne doivent plus être déposés dans la poubelle !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des déchets alimentaires est obligatoire pour tous.

Le SICTOM Sud-Allier a déployé plusieurs solutions complémentaires pour faciliter le geste de tri de tous les usagers : le compostage, individuel et partagé, auquel s'ajoute l'implantation de bornes dédiées sur une vingtaine de communes pour les personnes ne pouvant pas composter (immeubles...) ainsi qu'en déchèteries.



### Qu'est-ce qu'un biodéchet ? Un lavage régulier des bornes

On appelle biodéchet tout déchet organique qui se décompose naturellement. Il s'agit des déchets alimentaires (de cuisine) et des végétaux issus du jardin. Ils constituent près de 30% de nos ordures ménagères !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SICTOM Sud-Allier interdit les biodéchets dans les ordures ménagères.

### Quelles solutions pour le tri des déchets alimentaires ?



#### JE COMPOSTE à la maison ou à proximité avec les sites de compostage partagé.

Le SICTOM fournit un kit compostage gratuit à chaque foyer qui en fait la demande : rdv sur notre site [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) !

Vous souhaitez développer un nouveau site au sein de la commune ? Contactez notre service biodéchet : 04 70 45 51 67.



#### JE TRIE à la maison pour déposer mes déchets alimentaires dans l'une des bornes dédiées implantées sur la commune.

A l'aide du bioseau donné par le SICTOM, je sépare les épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas, laitages, coquilles d'oeufs, marc et filtre à café, sachets de thé, pain, os, viandes et poissons. Je vide le contenu du bioseau au minimum une fois par semaine dans la borne déchets alimentaires la plus proche. Celles-ci sont collectées chaque semaine par le SICTOM Sud-Allier. Les déchets organiques sont ensuite valorisés en compost pour l'agriculture.

Pour obtenir votre bioseau gratuit afin de participer à cette collecte de déchets alimentaires, contactez-nous !



L'entretien des bornes est primordial. Il s'effectue grâce à un camion laveur, chaque semaine de juin à septembre puis toutes les 2 à 3 semaines sur le reste de l'année.

Après avoir été vidé, le bac contenu dans la borne est levé et placé dans le compartiment de lavage du camion laveur. Des buses à haute pression projettent de l'eau chaude et un détergent désinfectant. Les eaux de lavage sont récupérées dans un réservoir. Une fois le nettoyage effectué, le bac est replacé à l'intérieur de la borne. Celle-ci est également désinfectée.

### Qualité de tri : soyons vigilants !

Le succès de cette collecte repose en grande partie sur la qualité du tri effectué par les usagers. Les intrus les plus courants sont les sacs plastiques (dits compostables ou non), le verre, les métaux, ou d'autres ordures ménagères résiduelles, et même des seringues ! Cette contamination a des conséquences directes sur le processus de valorisation. Elle dégrade la qualité du compost, rendant le produit final inutilisable pour l'agriculture.

Pour lutter contre ce problème, le SICTOM mise sur le civisme et la communication avec la signalétique apposée sur les bornes et le guide remis avec le bioseau. Il s'agit d'un défi collectif pour garantir que cette nouvelle filière de tri soit à la fois efficace et réellement bénéfique pour l'environnement.



### Où trouver les bornes de tri ?



Retrouvez la liste des bornes à disposition dans votre commune sur notre site Internet : [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) : la gestion de mes déchets puis les services de collecte et les déchets alimentaires



Suivez-nous sur : [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)  
[contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)



Panneau  
Pocket



# Infos déchetterie

## C'EST UN EMBALLAGE, OU UN PAPIER, ...ou pas ?



**Si c'est OUI > je le TRIE**



Cette canette est un emballage !

**100% des emballages et des papiers se trient !**  
Si votre déchet est un emballage ou un papier, le geste est simple : direction le bac ou la colonne jaune.

**2 réflexes à adopter :**

- ✓ Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider avant de le jeter
- ✓ Emballages et papiers sont à déposer **en vrac** dans le bac ou la colonne. Ne les imbriquez pas, cela compliquerait le tri

**Le SICTOM met à disposition :**

Des bacs jaunes individuels, pour les communes avec une collecte en porte à porte, ou collectifs. Sur les autres communes, des colonnes de tri sont implantées dans les bourgs et hameaux.



Pour toute demande de bac jaune, vous pouvez contacter le service collecte sélective : [servicecollectes@sictom-sud-allier.fr](mailto:servicecollectes@sictom-sud-allier.fr) ou 04 70 45 51 67



**Si c'est OUI > je le TRIE**

Cette bouteille en verre est un emballage !



**Si c'est NON > je le JETTE**



Ce rasoir est un objet !



Si votre déchet est un objet, le geste est simple : direction les ordures ménagères, ou la déchèterie.

Dans nos ordures ménagères, seules doivent être déposées les ordures ménagères résiduelles : ce qui ne peut être ni trié ni composté et qui n'est pas dangereux.

Emballages, papiers, biodéchets, textiles et emballages en verre ont leurs filières séparées ! Et, pour les déchets encombrants ou dangereux, notre réseau de 15 déchèteries accueille plus d'une trentaine de flux.

## Une appli : que faire de mes déchets ?



Un objet à jeter ? Seulement quelques clics pour connaître sa destination ! RDV sur notre site Internet.

Bocaux, bouteilles, flacons et pots en verre : tous se trient !

Si c'est un emballage et qu'il est en verre, le geste de tri est simple : direction la colonne à verre.

Plus de 900 colonnes à verre sont implantées sur le territoire, au plus proche des habitants.



Suivez-nous sur : [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)  
[contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)



Panneau  
Pocket



# Visite chez les pompiers

Les deux classes de Verneuil ont visité la **caserne de Saint-Pourçain-sur-Sioule**, où trois ateliers leur ont été proposés. Un premier atelier théorique leur a présenté le rôle du pompier, les numéros d'urgence et une simulation d'appel au CODIS. Ils ont ensuite observé et pu monter à la grande échelle, manipulé la **lance à incendie** et, pour certains, essayé l'uniforme.

Enfin, ils ont découvert les différents **véhicules**

**d'intervention** (VSAV, camion-citerne, VSR, FPT, CCF, EPA...).

A la suite, les classes ont visité le **centre de formation des pompiers**. Répartis en deux groupes, les élèves ont découvert les salles de cours et plusieurs outils de simulation : feu réel dans des conteneurs, risques domestiques, interventions sur différents types de véhicules etc. ... Le point fort fut la simulation dans la **cellule d'entraînement**, un labyrinthe où les

pompiers s'entraînent à progresser dans la fumée.

Cette journée a permis aux enfants de mieux comprendre la diversité et l'exigence du métier de pompier, tout en vivant une expérience riche et impressionnante.

Cette sortie s'inscrit pleinement dans le projet « **Apprendre à porter secours** ». Elle permet aux élèves de découvrir le rôle des sapeurs-pompiers, d'observer du matériel réel d'intervention et de mieux comprendre les gestes essentiels liés à la prévention et au secours.

Grâce aux ateliers et aux mises en situation proposées, les enfants développent des réflexes utiles et acquièrent des connaissances indispensables pour réagir face à une situation d'urgence.

Marine Quaire



## Apprentis cuisiniers

Pour la 36<sup>ème</sup> édition de la semaine du goût qui a eu lieu du 13 au 19 octobre 2025, les élèves de Verneuil-en-Bourbonnais ont pu à nouveau apprendre davantage sur les différentes saveurs qui leur sont proposées par la cantinière, Angélique. Cette année, une nouveauté !

En effet, les élèves ont pu réaliser leur propre pizza en ayant à disposition une pâte

et toutes sortes d'ingrédients à positionner dessus. Même si chaque jour est un festin à la cantine de Verneuil, la semaine du goût nous a permis de nous régaler encore plus !

Karine MENEBOO



## Remise de chèque



Un partenariat avec la boulangerie pâtisserie « Le Cygne » à Saint-Pourçain-sur-Sioule est en place depuis de nombreuses années. Conformément à la convention signée entre cet éta-

bissement et la commune pour la fabrication et la vente des « Coquettines de Verneuil », spécialité du village, Vanessa Lottin a remis un chèque de 500.00 € au maire Daniel Léger.

C'est ici l'occasion de rappeler que les « Coquettines de Verneuil » sont de délicieux sablés aux noisettes et au miel à déguster par exemple au café ou pour accompagner une crème dessert.



## Marché de noël

L'association des Amis du Vieux Verneuil organisait son traditionnel marché de noël à la chapelle Notre Dame sur l'Eau. L'occasion de trouver des décorations ou idées de cadeaux pour noël. (créations en verre, bijoux, sacs artisanaux, sujets sculptés...)

Tout en profitant du charme du lieu, les visiteurs ont pu déguster vin chaud et pain d'épices.



## Visite du Père Noël



Il était attendu ! Le Père Noël est passé à la salle communale des Tilleuls pour rencontrer les enfants au pied du sapin.

Parfois timides mais souvent avec un grand sourire ils ont reçu cadeaux et friandises avant de poser avec le Père Noël. Parents et enfants ont ensuite partagé un petit moment festif.

## **COMMUNE DE VERNEUIL EN BOURONNAIS**

**Mairie  
1, rue des Ecoliers**

Téléphone : 04 70 45 42 16

Messagerie :  
[mairie-verneuil-en-bourbonnais@wanadoo.fr](mailto:mairie-verneuil-en-bourbonnais@wanadoo.fr)

Retrouvez-nous sur le web

[www.verneuil-en-bourbonnais.fr](http://www.verneuil-en-bourbonnais.fr)

ou sur facebook et  
intramuros

## **Bientôt la fibre?**

Espérée depuis longtemps, la fibre devrait arriver bientôt. La tracheuse de sol entrée en action ces jours derniers pour installer les gaines montre que les choses se précisent. En attente d'informations, on peut donc espérer que la fibre arrive sur la commune au premier semestre 2026.



## **Un verneuillois honoré**

**Clin d'œil à Gaylor Dufour,  
20 ans.**



Ce jeune homme, a obtenu son CAP commercialisation et service en Hôtel café restaurant en alternance entre l'école IFI 03 à Moulins et le restaurant « La Table d'An-

toine » à Vichy. Il continue son chemin en 1<sup>ère</sup> puis 2<sup>ème</sup> année de BP art du service et de la commercialisation en restaurant toujours en alternance entre IFI 03 et « le restaurant gastronomique Georges Blanc » à Vonnas dans l'Ain.

« Trésor des Caraïbes » aux Nérios. Deux challenges com-



Au cours de son parcours, Gaylor a passé plusieurs concours celui de « World Burger contest jeune talent » à Lyon et celui du concours « service du restaurant » sur le thème

plets qu'il a relevé avec talent, passion et élégance, décrochant la 1<sup>ère</sup> place. Nous adressons nos félicitations à Gaylor.